

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la cession gratuite du canal de Bagneux aux communes de Bagneux et d'Anglure (Marne). (N° 146, session de 1897.)

Nommée le 11 juin 1897.

MM.

- 1^{er} BUREAU : CALVET.
2^o — LABROUSSE.
3^o — BUVIGNIER. *Président*
4^o — FROGIER DE PONLEVOY.
5^o — DE CASABIANCA. *rapporteur*
6^o — FRANCOZ. *Secrétaire*
7^o — DIANCOURT.
8^o — CAMILLE JOUFFRAULT.
9^o — BÉZINE.
-



1

Séance du 14 juin 1897

La Commission réunie, constitue son bureau
aux personnes de M. Buvignier président, et
Francor secrétaire.

M. Colvet s'excuse de ne pouvoir assister
à la séance.

M. J. Casabianca fait remarquer qu'il s'agit
dans le projet de loi d'une cession d'un revenu
à l'état, et que, du côté, et y aura lieu
de communiquer le rapport à la Commission
des finances.

La proposition est adoptée.

M. J. Casabianca est nommé rapporteur.

La séance est levée.

Le Président

Le secrétaire

Ch. Dominique

Francor